

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du Règlement numéro 1247

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, que le conseil municipal a adopté, le 14 septembre 2020, le Règlement numéro 1247 *décrétant une dépense et un emprunt de 672 000 \$ pour la reconstruction du barrage au Lac Morigeau.*

QUE la MRC de Montmagny a approuvé le Règlement numéro 1247 le 13 novembre 2020.

QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le Règlement numéro 1247 le 7 avril 2021.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance dudit règlement au bureau de la Ville de Montmagny.

QUE le Règlement numéro 1247 entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montmagny ce huitième jour du mois d'avril deux mille vingt et un.

La directrice du greffe, des
affaires juridiques et de l'urbanisme,



Karine Simard, avocate